

et inversement.

Cette suggestion sera étudiée par les techniciens.
Au chapitre XXXI - Dépenses imprévues - d'un montant prévu de 93.075,30 NF et constaté de 76.817,51 NF. M. l'artean demande le détail de ces dernières dépenses. M. Matras donne les renseignements demandés et M. l'artean se déclare satisfait.

M. Matras ajoute : avant d'en terminer avec le compte administratif de 1961, je vous indique que ce document est en complète harmonie avec le compte de gestion du Recueil Municipal. Il a été en effet procédé à un pointage minutieux avec les services comptables de la perception. Je vous demande donc en même temps que vous approuverez le compte administratif de M. le Maire, d'approuver également le compte de gestion du Recueil Municipal.

Quant au Budget Supplémentaire, il suscite les explications suivantes :

Au Chapitre XXXVI - 3 - Acquisitions immobilières

" Achat et aménagement du terrain de l'École Perpignà "

M. Bujard demande que soit établi le plus rapidement possible, par un architecte, le projet de construction de l'école Perpignà.

M. Lanoue précise qu'un avant-projet a été élaboré, mais qu'en ce qui concerne le projet d'exécution, celui-ci sera établi plus tard, lorsqu'on aura la certitude de l'attribution des 20.000 m² du terrain en cause.

Au Chapitre XXXVII, article 27 - Travaux d'aménagement du marché du Parc.

M^e Brenusseau s'étonne qu'une somme de 70.000 NF soit nécessaire pour terminer cette construction.

M. Matras fait connaître qu'il y a eu d'une part un dépassement lors de l'adjudication, soit 30.000 NF et que, d'autre part, il n'y a qu'une diminution de 40.000 NF du D.C. initialement affecté à ce marché.

Le compte administratif 1961 et le R.S. 1962 ont

mande de subvention auprès des services admi
intéressés pour la réalisation du Centre de Saut
autorise M. le Maire à entreprendre
bes nécessaires dans ce but.

Sollicite du département de la Charente
une subvention complémentaire aussi élevée que

Décide d'ouvrir au budget de 1963 les
nécessaires pour cette opération dont la par
ventionnée sera financée au moyen d'un em
dans la mesure du possible à l'aide des
de la commune qui viendront s'ajouter au
50 000 NF ouvert au budget supplémentaire
figurant parmi les "restes à réaliser" reportés
supplémentaire 1962.

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire précise au conseil que le démar
chantier du Centre de Saut pourrait avoir le
de l'année.

Contrat avec l'architecte (M. Lacombe)

Le Conseil Municipal

Vu les délibérations des 29 août 1961 et
concernant le dossier d'avant-projet du Centre
de Saut.

Vu l'avis de la Commission des Finances

Décide

d'autoriser M. le Maire à signer le con

Vu la délibération
13/8/1962

62049